



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} février 2021, à 20 h, en huis clos compte tenu du contexte de pandémie actuelle en lien avec la COVID-19 (zone d'alerte rouge), à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Mme Ginette Brien, conseillère district # 5, est absente et le poste de conseiller municipal au district #2 étant vacant.

Madame Caroline Aubertin directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
 - 3.2 Paiement à Sainte-Julienne – Quote-part de l'Écocentre pour 2021
4. CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (janvier 2021)
 - 5.2 Dépôt du décret de population 2021
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. AFFAIRES DIVERSES
 - 7.1 Adhésion supplémentaire à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
 - 7.2 Nominations de membres au sein du CCU
 - 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt 652-2021 décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réhabilitation du rang Rivière-Sud et imposant une taxe à l'ensemble
 - 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 653-221 modifiant le règlement 651-2020 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021
 - 7.5 Autorisation d'aller en appel d'offres public – travaux rang Rivière-Sud
 - 7.6 Travaux d'asphaltage/nids-de-poule et rapiécage 2021
 - 7.7 Traitement de fissures 2021
 - 7.8 Autorisation journée de la pêche 2021
 - 7.9 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) – Soutien à la vitalisation - volet 4, pour le projet « Sentiers et pistes cyclables - phase 1 »
 - 7.10 Statistique Canada – prochain recensement
 - 7.11 Annulation de la demande déposée au FRR pour le Dépouillement d'arbre de Noël 2020 (référence résolution 2020-11-249)
 - 7.12 Demande de permission auprès du Conseil du trésor (articles 21.3.1, 21.18, 21.41.1 et 25.0.4 de la Loi sur les contrats des organismes publics - demande pour contracter avec Les Sables Fournels & Fils inc. adressée à la ministre des Affaires municipales
 - 7.13 Adoption de l'Entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de sécurité incendie
 - 7.14 Autorisation de signature – convention de subvention – projet de gestion des bases de données et gestion des actifs



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

7.15 Autorisation au Club Ste-Julienne de circuler sur le territoire de Saint-Esprit
LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2021-02-035

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

### 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-02-036

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 comme présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

3. APPROBATION DES COMPTES

3.1 Comptes à payer

Considérant que les listes des comptes payés et à payer au 31 janvier 2021 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2021-02-037

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 31 janvier 2021 totalisant **113 018.13 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 31 janvier 2021, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **13 691.22 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

## 3.2 Paiement à Sainte-Julienne – Quote-part de l'Écocentre pour 2021

**Considérant** que la municipalité de Saint-Esprit doit verser sa quote-part pour couvrir les dépenses d'exploitation de l'Écocentre pour 2021;

**Considérant** que de l'article 10 de l'entente intermunicipale prévoit que chacune des municipalités faisant partie de la régie intermunicipale doit prévoir par résolution que les surplus dégagés par l'Écocentre feront l'objet d'un fonds réservé affecté audit Écocentre.

2021-02-038

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** les quatre (4) versements totalisant l'ensemble de la quote-part prévue pour l'année 2021 de **31 696,90 \$**, soit un premier le 15 mars 2021, un deuxième le 15 juin 2021, un troisième le 15 septembre 2021 et un dernier le 15 décembre 2021.

**D'AFFECTER** l'ensemble de la dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-45300-959** et d'en autoriser le paiement.

De plus, la municipalité demande à ce que les surplus dégagés au fil des années fassent l'objet d'un fonds réservé affecté audit Écocentre.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

4. CORRESPONDANCE

Le maire indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 22 janvier 2021.

~~~~~

## 5. DÉPÔT DE RAPPORTS

### 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (janvier 2021)

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de janvier 2021.

~~~~~

Mme Aubertin mentionne que le point sur le dépôt du rapport sur la SQEEP 2019 prévu initialement pour la séance de février sera déposé à la séance de mars finalement puisque le MAMH a approuvé le rapport après que l'ordre du jour ne soit transmis vendredi dernier, soit aujourd'hui.

~~~~~

### 5.2 Dépôt du décret de population 2021

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le décret de population 2021 pour la municipalité de Saint-Esprit. De ce fait, la population passe de 2014 à 2033 habitants, représentant une augmentation de 19 habitants.

~~~~~



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisque l'assemblée se tient à huis clos, la période de questions est consacrée aux questions des personnes ayant transmis par courriel au préalable leurs questions en vue de la présente période de questions. Les questions et réponses transmises étaient :

- 1) Mme St-Jean pose la question suivante : « *J'aimerais savoir dans les investissements prévus pour 2021. En quoi consiste l'acquisition d'une propriété sur la rue Montcalm (300 000 \$) et Principale (300 000 \$)?* »

Le conseil répond la réponse suivante : « C'est de l'argent budgété en vue d'occasions d'affaires. Aucune obligation de réalisation pendant l'année. »

- 2) Mme St-Jean pose la question suivante : « *Vous avez également acheté une propriété sur la rue Principale il y a quelque temps et il n'y a toujours rien qui n'a été fait avec ce terrain ?* »

Le conseil répond la réponse suivante : « Il y a un projet en cours d'élaboration, d'ici l'été 2021, le projet devrait être annoncé officiellement à la population. »

- 3) Mme St-Jean pose la question suivante : « *Pour ce qui est de l'acquisition et aménagement terrain sportif, on peut savoir ce sera où et qu'est-ce que vous voulez faire comme terrain de jeux ?* »

Le conseil répond la réponse suivante : « Même réponse que plus haut, c'est de l'argent budgété en vue d'occasions d'affaires. Aucune obligation de réalisation pendant l'année. »

- 4) Mme St-Jean pose la question suivante : « *Au sujet de la piste cyclable, j'adore l'idée, est-ce qu'il aura un grand trajet, est-ce qu'il a un plan qui nous donne une idée de ce qui sera fait ?* »

Le conseil répond la réponse suivante : « L'annonce sera faite officiellement une fois que le comité des sentiers aura complété son étude ; comité sur lequel siègent 3 citoyens. »

~~~~~

## 7. AFFAIRES DIVERSES

### 7.1 Adhésion supplémentaire à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

**Considérant** que plusieurs formations intéressantes offertes par la COMBEQ sont disponibles en 2021 et auxquelles Mme Marchand sera inscrite ;

**Considérant** que le tarif de membre nous permet d'épargner lors de l'inscription à ces formations.

2021-02-039

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ENTÉRINER** l'adhésion de Mme Marchand auprès de la COMBEQ pour 2021 au montant de 270,19 \$ taxes incluses.

**D'AFFECTER** ces dépenses aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-62000-494, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

7.2 *Nominations de membres au sein du CCU*

2021-02-040

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE NOMMER monsieur Richard Pitre, membre du conseil substitut, à la présidence de ce comité.

DE NOMMER, pour une période de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, les mandats de :

- Sylvain Rivest
- Robert Simard
- Pierre Lessard

DE RENOUELER, pour une période de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, les mandats de :

- Stéphanie Chevrette
- Denis Bourassa
- Pascal Rochon

ADOPTÉE.



7.3 *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt 652-2021 décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réhabilitation du rang Rivière-Sud et imposant une taxe à l'ensemble*

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Claude Gosselin, conseiller, à l'effet que le *Règlement d'emprunt 652-2021 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réhabilitation du rang Rivière-Sud et imposant une taxe à l'ensemble* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- Emprunt de 2 749 246 \$ dont le financement sera sur une période de 20 ans pour les travaux de réhabilitation du rang Rivière-Sud.

Une copie du projet de Règlement 652-2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet puisque la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le projet de règlement sera mis en ligne sous peu sur le site Web de la municipalité pour consultation.



7.4 *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 653-2021 modifiant le règlement 651-2020 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021*

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Richard Pitre, conseiller, à l'effet que le *Règlement 653-2021 modifiant le règlement 651-2020 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet de modifier le règlement 651-2020 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021 afin de suspendre et fixer à 0 % les taux d'intérêt à partir du 29 mars 2021 jusqu'au 3^e versement de taxes 2021.

Une copie du projet de Règlement 653-2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet puisque la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le projet de règlement sera mis en ligne sous peu sur le site Web de la municipalité pour consultation.



7.5 Autorisation d'aller en appel d'offres public – travaux rang Rivière-Sud

Considérant le devis préliminaire MSES-1804, effectué par *Parallèle 54 expert conseil* pour l'appel d'offres public pour les travaux de réfection du rang Rivière-Sud.

2021-02-041

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des offres publiques avec un système d'appel d'offres **par pondération** (une enveloppe) pour les travaux de réfection du rang Rivière-Sud, le tout conformément au devis MSES-1804.

DE PRÉCISER que la municipalité n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions, elle peut toutes les rejeter et elle se réserve, à sa seule et entière discrétion, le droit de passer outre à tout défaut de conformité ou irrégularité qui ne va pas à l'encontre de l'égalité entre les soumissionnaires ou sert les intérêts primordiaux de la municipalité. Le tout est fait en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* et de la Loi en matière d'attribution de contrats.

La réalisation des travaux est conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt 652-2021.

ADOPTÉE.



7.6 Travaux d'asphaltage/nids-de-poule et rapiéçage 2021

Considérant que la saison des nids-de-poule arrive à grands pas et que nous ne voulons pas monopoliser le temps de l'inspecteur en voirie en l'affectant pratiquement qu'à cette tâche;

Considérant que depuis de nombreuses années, l'asphalte froid était la façon de réparer les nids-de-poule et qu'il est souhaitable d'effectuer leur réparation avec de l'asphalte chaud étant donné que les réparations sont plus durables dans le temps;

Considérant que la municipalité n'est pas équipée pour effectuer ce genre de travail en régie;

Considérant l'expérience vécue positivement dans les dernières années avec cette façon de procéder;

Considérant qu'une somme a été prévue en ce sens au budget 2021.

2021-02-042

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la directrice générale à retenir les services d'une entreprise d'asphaltage à deux ou trois reprises cette année pour procéder à des correctifs de nids-de-poule et de petites « portions d'asphalte » avec un procédé d'asphalte chaud et de rouleau compacteur là où il n'y a pas de travaux d'infrastructures de prévus pour le moment. Un budget maximal de **25 000 \$ net** est alloué pour la saison 2021. Diverses entreprises de la région peuvent être sollicitées afin de produire des offres de services en ce sens.

Le directeur des infrastructures et de l'aménagement sera responsable d'identifier les endroits propices à de telles réparations.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

D’AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-32000-521**, comme prévu au budget 2021, et d’en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.7 Traitement de fissures 2021

Considérant l’état de certaines voies publiques ;

Considérant que pour prolonger la vie des tronçons pour lesquels des travaux d’investissement ont été effectués depuis les dernières années sur le territoire ;

Considérant que, pour limiter la dégradation de ces voies, la municipalité désire procéder à des travaux de traitement de fissures sur certaines rues du territoire, soit principalement localisées dans le noyau villageois.

2021-02-043

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (4) :

DE MANDATER le directeur des infrastructures et de l’aménagement pour faire effectuer les travaux de traitement de fissures nécessaires.

D’AUTORISER une dépense nette de **17 000 \$ net** et nécessaire à la réalisation desdits travaux.

D’AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-32000-521**, comme prévu au budget 2021, et d’en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



7.8 Autorisation journée de la pêche 2021

Considérant l’importance du conseil municipal de souligner la journée de la Pêche 2021;

Considérant le programme d’aide financière Pêche en Herbe de la FFQ et du programme de soutien pour l’ensemencement des lacs et des cours d’eau du MFFP.

2021-02-044

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (4) :

D’AUTORISER la directrice générale à déposer, pour et au nom de la Municipalité, une demande d’aide financière auprès de la Fondation de la Faune du Québec et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

La programmation de l’évènement sera à soumettre plus tard par le comité des Loisirs selon ce qu’il sera possible de mettre sur pieds en fonction des consignes du gouvernement en lien avec la Covid-19, et ce, au moment opportun.

ADOPTÉE.



7.9 Demande d’aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) – Soutien à la vitalisation - volet 4, pour le projet « Sentiers et pistes cyclables - phase 1 »

Considérant que la Municipalité a procédé à la réalisation d’un Plan directeur pour la planification du réseau cyclable et piétonnier visant à relier les différents pôles d’intérêt pour les citoyens ;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant que le projet répond à une volonté d'offrir une meilleure mobilité sur le territoire et de s'interconnecter aux municipalités voisines ;

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour un montant de 50 000 \$ dans l'appel de projet en cours du FRR, volet 4.

2021-02-045

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la directrice générale à déposer, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du FRR, volet 4 pour le projet « Sentiers et pistes cyclables - phase 1 ».

DE DÉSIGNER madame Caroline Aubertin, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Esprit, tous les documents nécessaires en lien avec la présente demande.

ADOPTÉE.



7.10 *Statistique Canada – prochain recensement*

2021-02-046

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPUYER le *Recensement de 2021* et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE.



7.11 *Annulation de la demande déposée au FRR pour le Dépouillement d'arbre de Noël 2020 (référence résolution 2020-11-249)*

Considérant la résolution 2020-11-249 ;

Considérant que de par le FRR, une somme de 2000 \$ a été versée par la municipalité à l'organisation du *Dépouillement d'arbre de Noël 2020* ;

Considérant que la municipalité souhaite retirer sa demande auprès de la MRC et de verser le 2 000 \$ directement à l'organisation de l'activité.

2021-02-047

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ANNULER la demande déposée à la MRC de Montcalm.

DE REMBOURSER à la MRC de Montcalm la somme de 1600 \$ équivalent à leur contribution (80 % de l'aide financière demandée initialement) et tel qu'inscrit au protocole d'entente.

DE VERSER une somme de 2000 \$ à l'organisation de l'évènement du *Dépouillement d'arbre de Noël 2020* de par la municipalité directement. Puisque le chèque no 11540 de 2 000 \$ et daté du 4 novembre 2020 est équivalent et a déjà été encaissé, aucun versement additionnel



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

ne doit être fait ni aucune demande de remboursement ne doit être formulée en ce sens auprès du Club des optimistes.

Que cette résolution abroge la résolution 2020-12-249.

ADOPTÉE.



7.12 Demande de permission auprès du Conseil du trésor (articles 21.3.1, 21.18, 21.41.1 et 25.0.4 de la Loi sur les contrats des organismes publics - demande pour contracter avec Les Sables Fournel & Fils inc. adressée à la ministre des Affaires municipales

Considérant que l'entreprise *Les Sables Fournel & Fils inc.* est une entreprise en déneigement de la région;

Considérant que la Municipalité de Saint-Esprit est liée à l'entreprise *Les Sables Fournel & Fils inc.*, pour l'exécution d'un contrat de déneigement, de fourniture et d'épandage d'abrasif ;

Considérant que ce contrat a été adjugé en 2017 par la Municipalité, via la résolution 2017-08-248;

Considérant que cette adjudication a été réalisée après un appel d'offres public dûment publié dans le service électronique d'appel d'offres du Québec et en faveur du plus bas soumissionnaire conforme ;

Considérant la relative rareté des soumissionnaires intéressés à ce type de contrat, en milieu agricole et urbain, au point où seulement deux soumissionnaires avaient proposé leurs services à la Municipalité, en 2017 ;

Considérant que la Municipalité a retenu la meilleure soumission conforme et qu'elle s'était réservé la faculté d'attribuer, au moyen d'options de renouvellement, trois années additionnelles au terme initial de trois ans ;

Considérant la qualité des services rendus par l'entreprise, le prix avantageux soumissionné, et l'avantage pour la Municipalité de retenir deux options de renouvellement ;

Considérant que le contrat couvrait une période initiale de 3 ans et a donc été renouvelé au moyen de la résolution numéro 2020-07-164 pour une durée additionnelle de deux ans, soit les périodes hivernales 2020-2021 et 2021-2022, tel que le permettait le devis ;

Considérant qu'au moment de l'adoption de la résolution 2020-07-164 la Municipalité a pris pour acquis que l'entreprise avait maintenu en vigueur ses autorisations de contracter auprès des autorités gouvernementales ;

Considérant cependant qu'en date du 20 janvier dernier la Municipalité a été avisée par les autorités du Ministère des Affaires municipales que l'entrepreneur en cause n'avait pas obtenu, dans les temps, le renouvellement de sa certification auprès de l'AMP, laquelle avait expiré le 10 janvier 2021 ;

Considérant cette situation n'était pas à la connaissance de la Municipalité, au moment de l'adoption de la résolution 2020-07-164 ;

Considérant cette situation pourrait, sauf permission du Conseil du trésor, entraîner la fin prématurée du contrat, le 11 mars 2021, à moins que la Municipalité ne réclame des autorités du Conseil du trésor une permission spéciale quant au maintien de ce contrat, pour des raisons d'intérêts publics ;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant que la Municipalité est tout à fait satisfaite des services de l'entrepreneur et qu'il semble que l'absence de renouvellement de son autorisation, dans les temps, résulte d'une simple erreur administrative de la part de celui-ci et qu'il s'active présentement à la corriger ;

Considérant que les opérations de déneigement dans un secteur agricole sont particulières vu la présence de champs, de fossés et de rafale de vent causant des conditions routières vraiment difficiles même sans chute de neige ou verglas d'annoncé ;

Considérant les inconvénients majeurs, et les risques pour la sécurité publique qui résulterait d'une fin prématurée du contrat ;

Considérant l'intérêt public en jeu et le fait qu'il n'y a manifestement aucune mauvaise foi dans la situation actuelle, qui résulte d'une omission administrative qui sera corrigée incessamment ;

Considérant qu'il sera très difficile, voire impossible, et qu'il n'est pas souhaitable de débiter des procédures d'appel d'offres à cette date vue que la saison de déneigement est en cours et que nous ne pouvons pas interrompre les opérations ;

Considérant les dispositions précitées de la *Loi sur les contrats des organismes publics* autorisant le gouvernement à accorder une permission spéciale quant au maintien d'une entente contractuelle lorsque, pour des motifs d'intérêts publics, il y a lieu de permettre la poursuite de l'exécution du contrat adjugé en 2017 et prolongé, au moyen de la résolution 2020-07-164 ;

Considérant que le *Code municipal du Québec* précise que la ministre des Affaires municipales exerce les responsabilités confiées au Conseil du trésor en cette matière;

Considérant que la Municipalité requiert, respectueusement, de la ministre des Affaires municipales, d'attribuer l'autorisation prévue à l'article 25.04 de la Loi, conformément à l'article 938.3.3 2^e alinéa du *Code municipal du Québec*;

Considérant que nous sommes très satisfaits du travail effectué par l'entreprise *Les Sables Fournel & Fils inc.* et ses employés, que l'entreprise encourage l'engagement de main-d'œuvre locale et que la municipalité souhaite poursuivre son contrat avec cette entreprise.

2021-02-048

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales, une permission spéciale de permettre la poursuite de l'exécution du contrat mentionné précédemment, conformément aux dispositions de l'article 25.04 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, et ce, pour des motifs d'intérêts publics.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins de que de droits.

ADOPTÉE.



7.13 Adoption de l'Entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de sécurité incendie

Considérant que l'entente intermunicipale a pour objet de revoir l'entente de l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de sécurité incendie et du service de premier répondant desservant le territoire de toutes les municipalités locales parties à l'entente, celui des municipalités avoisinantes dans le cadre d'ententes de fourniture de service ou dans le cadre d'entraide mutuelle ;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle délégation de compétence en sens de la Loi, mais uniquement une mise à jour de la délégation de compétence ;

Considérant que ledit service comprend l'ensemble des services usuels d'un service de sécurité incendie au sens de la Loi sur la sécurité incendie.

2021-02-049

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'Entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de sécurité incendie soumise par la MRC de Montcalm dans son courriel du 27 janvier 2021, et ce, comme-ci au long rédigé.

ADOPTÉE.

~~~~~

## 7.14 **Autorisation de signature – convention de subvention – projet de gestion des bases de données et gestion des actifs**

**Considérant** la finalisation du projet de gestion des bases de données et gestion des actifs.

2021-02-050

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Michel Brisson, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Esprit la convention de subvention qui doit être ratifiée dans le cadre du projet de gestion des bases de données et gestion des actifs, et ce, afin de l'acheminer par la suite à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE.

~~~~~

7.15 **Autorisation au Club Ste-Julienne de circuler sur le territoire de Saint-Esprit**

Considérant que le *Club Ste-Julienne*, par leur correspondance du 25 janvier 2021, demande le droit de circuler sur notre réseau municipal, soit pour traverser le rang des Continuations;

Considérant que le conseil est disposé à acquiescer à la demande du Club à circuler à cet endroit sur le réseau municipal.

2021-02-051

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER le *Club Ste-Julienne* à traverser, pour la saison 2020-2021, le rang des Continuations, et ce, tel que demandé dans leur correspondance datée du 25 janvier 2021.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à monsieur Daniel Galland, président du *Club Ste-Julienne*.

ADOPTÉE.

~~~~~



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

- original signé -

Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 25, l'ordre du jour est épuisé.

2021-02-052

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

- original signé -

- original signé -

\_\_\_\_\_  
Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée

\_\_\_\_\_  
Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

- original signé -

\_\_\_\_\_  
Michel Brisson,  
Maire et Président d'assemblée